



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska lors de la séance du 13 avril 2026 :

- Règlement 129-2026 concernant le plan d'urbanisme
- Règlement 130-2026 concernant le zonage
- Règlement 131-2026 concernant le lotissement
- Règlement 132-2026 sur les permis et certificats
- Règlement 133-2026 concernant la construction

Ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 6 mai 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard par la MRC d'Arthabaska.

DONNÉ À SAINT-CRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 14 MAI 2026.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Warwick, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le site Internet de la Municipalité conformément au règlement 079-2021 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 mai 2026.

Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière